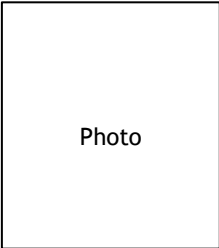


DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DU DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE CIRQUE

Arrêté du 3 juillet 2013



(Merci d'écrire en lettres majuscules)

NOM

PRÉNOM.....

DATE DE NAISSANCE | | | | LIEU DE NAISSANCE.....

NATIONALITÉ.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE.....

TELEPHONE | | | | | | | | | | ADRESSE MAIL.....

ATTESTATION DES CONDITIONS DE SITUATION

J'atteste remplir les conditions de situation mentionnés à l'article 3 de l'arrêté du 3 juillet 2013 relatif au diplôme d'Etat de professeur de cirque: pour pouvoir se présenter à l'examen sur épreuves, le candidat doit :

- 1) Avoir atteint l'âge de la majorité légale avant le 1^{er} janvier de l'année d'inscription à l'examen,
- 2) Etre titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence du baccalauréat sauf si né avant le 01/01/1978
- 3) Remplir une des conditions énumérées ci-après (merci de bien vouloir cocher impérativement l'une de ces propositions)
 - Attester d'une activité salariée en qualité d'artiste de cirque de trois années au cours des six années précédant la date de dépôt du dossier d'inscription, pouvant être justifiée par un minimum de mille cinq cent vingt et une heures ou cent vingt-neuf cachets sur cette durée,
 - ou
 - Attester d'une activité salariée en qualité d'enseignant de cirque d'une durée cumulée, au cours des six années précédant la date de dépôt du dossier d'inscription, d'au moins mille trois cent cinquante heures, correspondant à trois années scolaires d'au moins trente semaines, avec un enseignement du cirque d'une durée de quinze heures hebdomadaires minimum,
 - ou
 - Attester de l'obtention d'un diplôme d'enseignement supérieur d'études dans le domaine du cirque, délivré ou visé par une autorité publique, correspondant à un cursus d'études d'au moins deux années et attester d'une activité salariée en qualité d'artiste de cirque d'une année au cours des deux années précédant la date de dépôt du dossier d'inscription, pouvant être justifiée par un minimum de cinq cent sept heures sur cette durée ou quarante-trois cachets ,
 - ou
 - Avoir suivi une formation professionnelle d'artiste de cirque d'une durée de trois ans, soit un minimum de quatre-vingt-seize semaines correspondant à trois mille deux cents heures, certifiée par l'établissement ayant dispensé cette formation, et attester d'une activité salariée en qualité d'artiste de cirque d'une année au cours des deux années précédant la date de dépôt du dossier d'inscription, pouvant être justifiée par un minimum de cinq cent sept heures sur cette durée ou quarante-trois cachets,
 - ou
 - Avoir suivi une formation professionnelle d'artiste de cirque d'une durée de trois ans, soit un minimum de quatre-vingt-seize semaines correspondant à trois mille deux cents heures, certifiée par l'établissement ayant dispensé cette formation, et attester d'une activité salariée en qualité d'artiste de cirque et en qualité d'enseignant de cirque de deux années au cours des six années précédant la date de dépôt du dossier d'inscription, dont une année au moins en qualité d'artiste de cirque, pouvant être justifiée par un minimum de cinq cent sept heures sur cette durée ou quarante-trois cachets,
- 4) Attester de la formation à la prévention et secours civiques niveau 1 en cours de validité ou AFPS.

DISCIPLINE D'APPROFONDISSEMENT POUR L'EPREUVE PEDAGOGIQUE : *

acrobatie équilibre aérien jonglerie clown

EPREUVE ARTISTIQUE (épreuve admissibilité) *

Présentation en direct d'un numéro ou extrait de spectacle de cirque (si besoin de musique sur clé USB uniquement).

Exposé d'un numéro ou extrait de spectacle de cirque que le candidat a antérieurement interprété (avec document visuel sur clé USB).

Dispense de l'épreuve de pratique artistique sur justificatif

Justification : Les candidats peuvent demander à bénéficier d'une dispense de l'épreuve de pratique artistique des épreuves d'admissibilité par courrier lors de l'inscription. Peuvent être dispensés de l'épreuve de pratique artistique : *

Les candidats pouvant justifier d'une expérience professionnelle d'artiste de cirque de cinq années au cours des dix années précédant la date de dépôt du dossier d'inscription, pouvant être justifiée par un minimum de 2535 heures ou 215 cachets sur cette période.

Les candidats pouvant attester de l'obtention d'un diplôme d'enseignement supérieur d'études (joindre copie du diplôme) dans le domaine du cirque délivré ou visé par une autorité publique, correspondant à un cursus d'études d'au moins deux années et attester d'une activité salariée en qualité d'artiste de cirque d'une année au cours des deux années précédant la date de dépôt du dossier d'inscription, pouvant être justifiée par un minimum de 507 heures sur cette durée ou 43 cachets.

DIPLOMES *

Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC1) OUI NON
Année : en cours de validité

Baccalauréat * OUI NON Année : Série

Si équivalence à préciser

BATC * OUI NON Année

DMA * OUI NON Année

DNSP * OUI NON Année

Niveau d'études le plus élevé

* Cocher la case correspondante : choisir seulement une discipline

Attestation de fin de cursus des établissements d'enseignement supérieur Arts du Cirque

Etablissements d'enseignement supérieur Arts du Cirque	Nombre d'années d'études / Nb d'heures total	Attestation de fin de cursus à joindre	Année d'obtention

Autres écoles de cirque fréquentées

Nom de l'école	Nombre d'années d'études / Nb d'heures total	Attestation de fin de cursus à joindre	Année d'obtention

Diplômes ou certifications, français ou étrangers, obtenus dans d'autres établissements

Ville et pays	Etablissement	Diplôme et ou certification	Année d'obtention

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- 1 - Dossier d'inscription aux épreuves du D.E. de professeur de cirque
- 2 - Une photocopie d'une pièce officielle d'identité ;
Une photocopie de votre pièce d'identité recto verso ou photocopie de votre passeport

Pour les candidats n'étant pas ressortissant de l'union européenne :
Une photocopie du visa ou du titre de séjour en cours de validité
- 3) Photocopies des diplômes et attestations d'études
Pour les candidats nés après le 1^{er} janvier 1978, photocopie du titre de bachelier ou de son équivalence.
- 4) Justificatif du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de Niveau 1) en cours de validité ou de l'AFPS
- 5) Attestation assurance en responsabilité civile valable pour l'année en cours
- 6) Justificatifs des emplois ou activités exercés en qualité d'artiste de cirque, ou enseignant, à concurrence des minima requis pour se présenter à l'examen (article 3 de l'arrêté),
 - Photocopie des contrats de travail, classés par date et selon l'intitulé des tableaux
 - Photocopie des bulletins de salaire, classés par date et selon l'intitulé des tableaux
 - Eventuellement photocopie des notifications d'admission des Assedic ou attestation Congés spectacles

Ces documents doivent être classés par date et triés selon la ou les conditions de situation relatives à votre présentation au diplôme d'Etat de professeur de cirque
- 7) Curriculum vitae détaillé
- 8) Pour l'épreuve artistique (épreuve d'admissibilité) :
 - Une fiche technique dans le cadre de la présentation d'un numéro en épreuve d'admissibilité à joindre à ce dossier

OU
 - La vidéo d'un numéro de cirque ou d'un extrait d'un spectacle de cirque sur clé USB uniquement, doit être apportée par le candidat le jour des épreuves d'admissibilité.

OU
 - une demande de dispense à l'épreuve artistique: joindre à ce dossier les justificatifs des emplois ou activités exercés en qualité d'artiste de cirque et/ou attestations et diplômes.
- 9) le règlement des frais d'inscription de 50 euros à l'ordre du CNAC (par chèque ou virement)
- 10) 2 enveloppes affranchies au tarif en vigueur

Toute pièce écrite en langue étrangère doit être accompagnée de sa traduction en français par un traducteur agréé.

DOSSIER A RETOURNER AU CNAC
ACCOMPAGNE DES PIÈCES DEMANDÉES
ET DU RÈGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU CNAC

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 20 AVRIL 2019

ATTENTION !
SERA REJETE TOUT DOSSIER INCOMPLET
OU ARRIVANT APRES LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS

DATES DES EPREUVES :

- Epreuves d'admissibilité : du 17 au 21 juin 2019 à l'Académie Fratellini (93 Saint-Denis)
- Epreuves d'admission : du 28 octobre au 01 novembre 2019 à l'ENACR (93 Rosny-sous-Bois)

Frais d'inscription : 50 euros*

chèque à l'ordre du Cnac

ou

virement bancaire en indiquant en objet « Epreuves D.E. »
et votre nom

CREDIT COOPERATIF - Domiciliation : CREDITCOOP REIMS

Code banque : 42559

Code guichet : 00082

Num de compte : 41020017971 clé RIB 70

Num IBAN : FR76 4255 9000 8241 0200 1797 170

Code BIC : CCOPFRPPXXX

Fait à

Le

Signature

CONTACT : Centre national des arts du cirque / CNAC
Service Formation tout au long de la vie
1 rue du cirque
51000 Châlons-en-Champagne

formation.continue@cnac.fr / T 03.26.21.80.43 - T 03.26.21.80.48